

*** Durée des voyages :**

Sont inclus dans la durée du voyage :

- Le jour de départ à l'heure de convocation à l'aéroport

- Le jour du voyage retour jusqu'à l'heure d'arrivée à l'aéroport.

Nos forfaits sont calculés en fonction du nombre de nuitées et non de journées entières.

Les séjours sont réservés par rapport à un nombre de nuitées et non de journées. On entend par nuitée la période mise à disposition des chambres, dans l'hôtellerie internationale, soit de 14 heures à 12 heures le lendemain. Si, en raison d'horaires imposés par les compagnies aériennes, les transporteurs maritimes et terrestres, la première et/ou la dernière nuitées se trouvaient écourtées ou prolongées aucun remboursement, ni aucune indemnité ne pourrait être accordé. Ainsi, si le bénéficiaire entre en possession de sa chambre par exemple à 5 heures du matin, les 7 heures au cours desquelles sa chambre a été tenue à sa disposition (de 5h à 12h) sont considérées comme une nuitée et aucun dédommagement ne peut avoir lieu. En effet, les changements d'horaires sont imposés par des impératifs de sécurité ou les contraintes du trafic, en particulier lors des périodes de haute fréquentation qui sont totalement indépendants de la volonté de Courant Chaud et dont Courant Chaud ne peut être tenue pour responsable.

* Les voyages proposés sont soumis aux réglementations générales en matière de voyages. (Loi n° 92-465 du 13 juillet 1992 et son décret d'application n° 94-490 du 15 juin 1994)

* Les forfaits incluant le transport aérien ont été calculés sur la base de classes de réservation déterminées. Si celles-ci sont complètes, nous pouvons parfois proposer une autre classe avec un supplément.

*** Formalités administratives :**

Il appartient à tout passager (adulte ou enfant) de vérifier qu'il est en règle avec les autorités françaises et les autorités du pays d'accueil. Il lui appartient de s'assurer qu'il détient tous les documents nécessaires au bon déroulement de son voyage et que ceux-ci sont complets et valides (passeport, carte nationale d'identité, Visas, carnet de vaccination).

Courant Chaud ne pourra être tenu pour responsable, en cas de non obtention de la part des bénéficiaires ayant une autre nationalité que française, des documents relatifs au bon déroulement du voyage (passeport, visa ...).

En cas de défaut d'enregistrement du bénéficiaire au lieu de départ du voyage aérien, à forfait il sera retenu 100% du montant du voyage. Par conséquent aucune indemnité ou report de voyage ne pourra être réclamé. Aucune indemnité relative aux conséquences directes ou indirectes d'un défaut de ces documents ne pourra être réclamée.

Leur accomplissement et les frais en résultant incombent au seul bénéficiaire. Il incombe au passager d'être en règle vis-à-vis de ces formalités. Tous les frais encourus par le non-respect de ces formalités seraient à la charge totale du bénéficiaire.

*** Modification par le bénéficiaire avant le départ :**

Toute modification par le bénéficiaire de sa commande initiale, dès lors qu'elle concerne un élément constitutif de celle-ci, à savoir : dates, destinations, diminution du nombre de passagers, sera considérée comme une annulation et entraînera les frais détaillés dans l'article « Frais d'Annulation »

*** Cession du contrat :**

Le(s) cédant(s) doit impérativement informer l'agence de voyages Courant Chaud de la cession du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage en indiquant le(s) nom(s), prénom(s), adresse du ou des cessionnaires et des participants au voyage et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour. A titre indicatif, les opérations consécutives à une cession de contrat pourront entraîner des frais de l'ordre de 300 euro, selon le nombre de personnes en cause et de la proximité de la date départ.

*** Annulations et modifications :**

En cas d'annulation ou de modification par le bénéficiaire, il ne sera procédé à aucun report de voyage, sauf sous certaines conditions (nous consulter), car toute modification ou annulation entraîne les frais précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date

d'annulation par rapport à la date de départ :

- Plus de 30 jours avant le départ : 45 euro par personne (non remboursable par l'assurance)

- Entre 30 et 21 jours avant le départ : 25% du montant du voyage.

- Entre 20 et 8 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage

- De 7 à 3 jours avant le départ : 75 % du montant du voyage

- De 2 jours à la veille du départ : 100 % du montant du voyage

- Non présentation le jour du départ : 100 %

- En cas de non-utilisation, partielle ou totale, des billets d'avion ou des prestations terrestres commandés, sans annulation préalable, aucune indemnité ne sera effectuée.

Tout défaut d'enregistrement, qu'elle qu'en soit la cause, ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou à aucun report de voyage. L'assurance annulation voyage n'est jamais remboursable.

*** Modifications du fait de Courant Chaud :**

Les prestations ou informations sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, dans la limite légale prévue à l'article 19 de la loi, sans que Courant Chaud ait à en informer les bénéficiaires de ces séjours avant leur demande de réservation. Le cas échéant, des prestations équivalentes seront proposées en remplacement.

Le bénéficiaire ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation d'un voyage est imposée par des circonstances de force majeure pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs.

Certains départs pour des circuits ou croisières sont soumis à un nombre minimum de participants. Si le nombre de participants n'est pas atteint 21 jours avant la date départ, Courant Chaud se réserve le droit d'annuler la réservation, dans ce cas Courant Chaud s'engage à proposer un autre voyage ou des dates de remplacement.

*** Transport aérien :**

Les conséquences des accidents / incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien, sont régies par les dispositions de la Convention de Varsovie ou les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné.

Sur certaines destinations les vols ont parfois des horaires peu agréables ; en effet il est possible que votre départ soit très tardif ou très matinal. Il faut alors considérer que le premier et le dernier jour de votre séjour sont des jours de voyages.

Les horaires peuvent être modifiés par suite de circonstances indépendantes de notre volonté ou par suite d'évènements dus à un cas de force majeure. En particulier, lors d'incidents techniques, retards, grèves, intensité du trafic aérien, les heures d'arrivée et de départ prévues peuvent être modifiées.

Nos voyages étant calculés de façon forfaitaire et basés sur un certain nombre de nuits, aucune indemnité ne pourra avoir lieu si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes la première et la dernière journée se trouvent écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal.

*** Bagages :**

Chaque compagnie aérienne dispose de ses propres règles de transport de bagages, qui peuvent changer sans préavis. Certains articles ne peuvent être transportés, tel que notamment : explosifs, pétards, fusées, gaz, liquides et solides inflammables (essence à briquets, allumettes...), produits oxydants, corrosifs (mercure, batteries...), toxiques ou infectieux, substances radioactives

Courant Chaud recommande de ne pas dépasser 15kg par personne. Tous frais pour supplément de bagages imposés par le transporteur aérien seront à la charge du voyageur.

*** Réglementation hôtelière :**

La réglementation de l'hôtellerie internationale veut que les participants libèrent leurs chambres avant midi, le jour du départ. A l'arrivée les chambres sont attribuées à partir de 15h00, quelle que soit l'heure d'arrivée.

NB : « il est précisé que la classification des hôtels par étoiles ou par catégories s'effectue par les Ministères des Tourisimes locaux selon les normes qui sont différentes des normes françaises ».

Le nombre de repas dépend du nombre de nuits passées à l'hôtel. Ainsi la demi-pension et la pension complète débutent avec le dîner de la première nuit et prennent fin avec

le petit déjeuner suivant la dernière nuit. Si certains repas ne pouvaient être servis en raison des horaires ou du retard des vols, Courant Chaud ne pourrait procéder à aucun remboursement. De même, si certains repas supplémentaires devaient être pris

en raison notamment des horaires ou du retard des vols retours, Courant Chaud ne pourrait procéder à aucun remboursement

- Certaines activités proposées par l'hôtel peuvent présenter des risques dont Courant Chaud, en cas d'accident, ne pourrait être tenue pour responsable.

- Lorsque l'hôtel offre le vin et l'eau aux repas, il s'agit d'eau en carafe et non pas d'eau minérale. Le fait de ne pas boire de vin ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement ni de compensation avec une autre boisson

- Le bénéficiaire peut faire connaître à Courant Chaud ses souhaits particuliers tels que chambre attenantes rez-de-chaussée ou étage, exposition et repas spéciaux, au moment de son inscription. Courant Chaud signalera ces souhaits au prestataire concerné mais en aucun cas il ne s'agit d'un engagement et la responsabilité de Courant Chaud ne saurait être engagée. La non satisfaction de ces demandes ne saurait en aucun cas être un motif d'annulation ou prétexte à une quelconque demande de remboursement ou de dédommagement.

*** Réclamations :**

Toute réclamation de défaillance doit être signalée à Courant Chaud par lettre recommandée avec avis réception, dans le mois suivant le retour du bénéficiaire de son voyage, accompagnée des pièces justificatives. Le non-respect de ce délai pourra être susceptible d'affecter à la qualité du traitement du dossier de réclamation.

Courant Chaud ne saurait être tenu responsable de toute modification occasionnelle ou définitive du programme d'un voyage figurant dans son offre ou du fait qu'une destination soit complète à la période choisie par le bénéficiaire.

*** Responsabilité du voyageur**

- Tout voyage interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du client, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement ni indemnisation.

- Le voyage ne peut en aucun cas être remboursé lorsque le bénéficiaire ne se présente pas au départ du voyage.

- Aucun remboursement ne sera accordé si le bénéficiaire demande sur place une modification des prestations.

- Courant Chaud ne peut en aucun cas être tenu responsable de la perte ou du vol pendant les voyages et séjours, des objets ou effets personnels du bénéficiaire.

- Courant Chaud ne peut être en aucun cas être tenu pour responsable des objets personnels égarés aux aéroports et pendant les transferts, séjours, croisières ou circuits.

Le défaut d'enregistrement au lieu de départ, quelle qu'en soit la cause, même en cas de force majeure, ainsi que l'impossibilité de prendre le départ suite à la non-présentation de documents de voyage (passeport, visa, certificat de vaccination, etc.), sont considérés comme des annulations, de même que l'interruption par le bénéficiaire de tout voyage commencé.

*** Réduction enfants**

Nous consulter.

*** En cas de complément monétaire : Acompte et paiement du solde du voyage :**

- Sauf dispositions contraires des conditions particulières à chaque programme, l'agence vendeur reçoit du client au moment de la réservation une somme égale au quart du prix du voyage. La nature du droit conféré au client par ce versement est variable et dépend du type de voyage choisi. Sauf dispositions contraires des conditions particulières, le paiement du solde du prix doit être effectué entre 30 et 21 jours avant la date de départ. Le client (ou bénéficiaire) n'ayant pas versé la somme à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Pour les inscriptions intervenant à moins de 30 jours avant le départ, le règlement intégral du prix est exigé lors de l'inscription. En cas d'inscription tardive, les documents de voyage pourront être remis à l'aéroport de départ.